

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 2/05/2024, à 14h00 le Conseil Municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 26/04/2024, s'est réuni en séance publique et en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet maire.

Présents : Alexandre Ducardonnet (maire) – Denis Salin (1^{er} adjoint) – Rose-Anne Bonneau (2^{ème} adjointe) – Béatrice Beauté (3^{ème} adjointe) – Gilbert Debost - Jean Pierre Beauchesne - Patricia Le Fur.

Procurations : Julien Cheneau à Béatrice Beauté
Sylvie Reine à Rose Anne Bonneau

Absents : Michel Lachèze

Secrétaire : Denis Salin

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

Demande de subvention Fonds de concours communautaire à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la réhabilitation des logements communaux pour devenir des gîtes touristiques :

Le bâtiment « LOGEM » a été racheté par la mairie. Ces logements vont permettre de faire de Dammarie sur Loing un village étape avec la Scandibérique. Ils seront loués aux personnes de passage sur la commune, ce qui permettrait de dynamiser l'économie touristique de notre village.

L'économie touristique constitue une opportunité pour certains territoires disposant d'une attractivité reconnue.

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	62 650,00 €	État 0%	
		Région 0%	
		Département 0%	
		EPCI 32%	20 000,00 €
		Autofinancement	42 650,00 €
Total	62 650,00 €	Total	62 650,00 €

Demande votée à l'unanimité.

Avenant à la Convention de remboursement des frais de scolarité de l'école du Loing avec la commune de Chatillon Coligny.

Remboursement des frais de scolarité en deux fois au lieu d'une seule fois comme suit.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

La commune d'accueil adresse un titre de recette à la commune de résidence en juin de chaque année représentant un acompte de 50 % de la participation arrêtée par le bilan financier de l'année N-1.

Puis, suite à la délibération prise chaque année, un titre de recette représentant le solde de la participation financière est émis au 4^{ème} trimestre de l'année civile.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

L'avenant prend effet à compter du mois de juin 2024 pour l'année scolaire 2023-2024.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le maire a signé cette nouvelle convention.

Demande d'une subvention exceptionnelle de association DAM.

Pour fêter le dixième anniversaire de sa section décor floral sa responsable Mme Claudine Josse demande une subvention exceptionnelle de 300€.

Le conseil accord cette subvention exceptionnelle à l'unanimité.

CFU « Compte Financier Unic »

Monsieur le maire informe le conseil d'une modification de la comptabilité administrative appelée CFU qui sera obligatoire en 2026. Elle permet de ne plus avoir deux comptabilités, celle de l'état et de la commune, mais un seul compte ce qui facilitera le suivi comptable tout au long de l'année. Nous avons l'opportunité d'y adhérer dès cette année. Nous saisissons cette opportunité.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau cantonnier saisonnier vient de commencer aujourd'hui. Il fait équipe avec M. Tresco Gilbert. Il s'agit de M. Chaintreau Bryan. Ils sont tous les deux à mi-temps soit 18h00 par semaine. Le conseil décide de lui acheter une tenue de travail.

Il informe également que le commerce est en bonne voie de reprise.
Ouverture prévue le 2 juillet 2024.

Le mur du cimetière défectueux à droite du monument aux morts sera réparé par M. Bursac avant le 8 mai.

AVD environnement va effectué le curage du réseau d'assainissement depuis le lotissement et la rue des Pains Chauds ainsi qu'une partie de la rue d'Aillant le lundi 6 mai 2024.

Achat d'une débroussailleuse STILH pour remplacer celle qui est hors usage pour un montant de 1101,53€ TTC chez Equip Jardin à Villemandeur.

La pose de la réserve d'incendie aux Sélègres est reportée à cause des intempéries climatiques.

La séance est levée à 14h45

La secrétaire de séance.

Le Maire.

Les Membres du Conseil.